

Plateforme politique du Bloc pour le salut national

(BSN)

Nous voulons, nous pouvons !

Titre I : Propos liminaires

Article 1 :

Après analyse approfondie de la situation socio-économique et politique de la République de Djibouti, une situation plus que jamais grave et lourde de menaces pour l'existence même du pays,

Conscients du désir populaire d'un changement démocratique salvateur, désir dont la dernière illustration en date est le boycott massif et record que, à l'appel de l'opposition crédible, le peuple djiboutien a opposé à la mascarade électorale législative du 24 février 2023,

Déterminés à transformer cette confiance populaire en moteur pacifique et républicain pour un changement salvateur, ce qui implique une unité de réflexion et d'action des forces démocratiques crédibles,

Tirant d'utiles leçons des précédentes coalitions, particulièrement de la dernière coalition Union pour le salut national (USN) qui a fonctionné de janvier 2013 à janvier 2016,

Les partis d'opposition Alliance Républicaine pour le Développement (ARD), Mouvement pour le Renouveau démocratique et le Développement (MRD) et Mouvement pour le Développement et la Liberté (MoDeL) conviennent de créer une coalition politique autour de la présente plateforme commune de réflexion et d'action.

Cette plateforme commune s'articule autour de quatre piliers : État national de droit, démocratie effective, justice pour tous et développement harmonieux. Ce sont ces piliers qui sous-tendent les objectifs partagés ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du BSN.

La Coalition est dénommée Bloc pour le salut national, soit BSN en abrégé.

Son emblème est constitué d'une poignée de mains surmontée d'une étoile rouge à cinq branches et entourée de deux rameaux d'olivier. Il signifie concorde et unité.

Conformément aux convictions des partis membres, le BSN inscrit sa réflexion et son action dans le respect des principes et dispositions démocratiques consacrés par la Constitution djiboutienne du 15 septembre 1992.

Titre II : Objectifs partagés

A l'Indépendance de 1977, le peuple djiboutien a été privé du nécessaire débat national pour définir un projet collectif et mettre en place un État capable de l'incarner. Un régime autoritaire et prédateur a succédé à l'administration coloniale. Le résultat est un désastre.

A l'ère du salut national, ce débat national et cet État non moins national sont indispensables. Nos objectifs s'inscrivent dans ce cadre. Nous les proposons aux Djiboutiennes et aux Djiboutiens à des fins de co-construction.

Il va sans dire que, en l'absence d'une vraie Commission électorale nationale indépendante partiariaire et dans l'impossibilité inhérente d'une alternance démocratique, un gouvernement d'union nationale de transition s'impose.

Au plan social

Article 2 : Culture-Éducation

Notre politique culturelle commune passe notamment par la préservation du patrimoine culturel, la formation aux métiers de la culture, l'encouragement et la protection de la création culturelle, le dialogue ville-campagne, l'enseignement de la culture et des arts nationaux à l'école, une culture de Mémoire qui s'incarne dans des pratiques et des lieux de mémoire et la promotion de la coopération culturelle.

Au plan éducatif, nous proposons de repenser le système djiboutien à partir d'un débat national inclusif visant notamment à unifier notre double éducation (l'endogène et la scolaire d'origine exogène) en un dispositif réellement national. Nous entendons garantir la qualité des enseignements-apprentissages, l'enseignement de toutes nos langues nationales et l'accès de tous à l'éducation. Cela implique l'accroissement des ressources, une gestion participative, le développement de la recherche éducative et une veille éducative proactive.

Article 3 : Enseignement supérieur-recherche

Notre politique commune de l'enseignement supérieur et de la recherche vise notamment à : mettre en place un conseil national inclusif de l'enseignement supérieur et de la recherche, développer en qualité comme en quantité l'offre d'enseignement supérieur en veillant à l'adéquation entre la formation et les besoins de l'économie djiboutienne, garantir l'accès de tous à cette offre, développer la recherche et faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un levier majeur de développement ainsi qu'une source de rayonnement pour notre pays.

Article 4 : Santé-Sport

Notre politique commune de santé a pour objectif de reconstruire le système de santé pour le rendre accessible, efficace et centré sur les besoins du patient. Cela implique notamment de : garantir une vraie couverture sanitaire universelle, valoriser les métiers médicaux et paramédicaux, valoriser la médecine endogène, renforcer l'efficacité des services des urgences, développer l'éducation préventive à la santé ainsi que le dépistage et l'intervention précoce, réhabiliter l'hygiène du milieu de vie pour prévenir les maladies que sa dégradation entraîne, développer une industrie pharmaceutique locale, notamment en exploitant les algues, encadrer et inscrire la médecine privée dans la politique publique de santé.

Dans le domaine du sport, il s'agit de sensibiliser la population aux bienfaits du sport et encourager sa pratique, de développer l'éducation physique et sportive à l'école, de garantir l'existence d'installations et autres fournitures sportives, de promouvoir les rencontres et autres compétitions sportives, de développer le sport professionnel, de renforcer les associations et organismes publics chargés du sport, notamment par de meilleures pratiques de gestion. A cet égard, le ministère de la jeunesse et des sports ainsi que nos fédérations sportives sont à réhabiliter pour qu'ils soient à la hauteur des enjeux. Il nous faut viser l'excellence aux niveaux national et international dans le respect de l'esprit sportif (fair-play, dépassement de soi...).

Article 5 : Jeunesse-Femme

La politique commune de la jeunesse vise à lutter contre le chômage des jeunes, ce qui passe entre autres par la mise en place d'un dispositif efficace d'accompagnement (dont la formation) à l'emploi et à l'entrepreneuriat. A cet égard, il faut rendre les programmes de formation plus adéquats à la demande du marché du travail. Elle vise aussi à prévenir et à combattre la consommation des drogues et la délinquance, ce qui implique notamment l'encouragement du goût du sport, de la bonne hygiène de vie et de la culture. Elle vise encore à promouvoir la participation de la jeunesse à la vie démocratique et publique, particulièrement à l'échelon local, et à améliorer de manière responsable son accès aux technologies de l'information et de la communication. Elle n'oublie ni l'éducation des jeunes à la protection de l'environnement, ni la protection-insertion des jeunes à besoins spécifiques dont les handicapés.

Aux femmes, nous proposons de leur permettre d'occuper toute leur place dans la société. Cela commande notamment de garantir l'égalité des chances, en favorisant leur éducation, en promouvant leur formation professionnelle, en encourageant leur accès aux postes de responsabilité dans l'administration comme dans le secteur privé, en aidant les mères de famille démunies à jouir de tous leurs droits. Nous proposons aussi de développer l'entrepreneuriat féminin ainsi que la participation féminine à la gouvernance politique à tous les niveaux (local, régional et national).

Article 6 : Personnes handicapées-Personnes âgées

Notre politique en la matière vise à assurer une détection précoce et une intervention rapide auprès des bébés et jeunes enfants handicapés et de leurs parents, à intégrer les enfants

handicapés dans le système éducatif et formatif, à garantir pour les personnes handicapées un accès équitable au marché du travail ainsi que la sécurité sociale. Elle vise également à faciliter la mobilité physique et l'accès aux technologies des personnes handicapées mais aussi à encourager les organisations défendant leurs intérêts.

S'agissant des personnes âgées, nous voulons affirmer leur place active dans la société et les prendre en compte de manière coordonnée dans les politiques publiques. Nous voulons notamment créer un environnement leur permettant de vivre dignement, les protéger de toutes formes d'abus, promouvoir leur participation à l'effort de développement national dans tous les domaines, particulièrement dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la formation, les aider à poursuivre leur développement personnel.

Article 7 : Emploi-formation

Il s'agit ici de développer des politiques macroéconomiques cohérentes, coordonnées et soucieuses de la création d'emplois, particulièrement pour les jeunes, de garantir l'égalité d'accès à l'emploi, de développer, en lien avec l'offre d'emplois (actuelle et à venir), la formation professionnelle (initiale et continue), notamment par l'alternance et l'apprentissage, ainsi que la formation des formateurs. Il s'agit aussi d'impliquer les acteurs socio-économiques dans la formation à l'emploi, en intégrant la protection de l'environnement, de valider et certifier les acquis de l'expérience pour bâtir des passerelles entre les pratiques professionnelles et le système d'éduco-formatif. Il s'agit encore de renforcer et de rationaliser le financement de la formation professionnelle en tenant compte des spécificités sectorielles.

Article 8 : Lutte contre la vie chère-Sécurité alimentaire

Nous voulons mettre en place, à des fins de régulation du marché, un dispositif public d'approvisionnement en denrées de première nécessité, diminuer ou supprimer les taxes et surtaxes d'importation injustifiées, mener une politique de logement pour tous mais aussi de santé et d'éducation pour tous. Nous voulons baisser les factures d'eau et d'électricité, les tarifs d'internet et de téléphone, diminuer les taxes sur les produits économes en énergie et mettre en place un observatoire des prix. Nous voulons développer les transports non polluants et peu chers, garantir une concurrence saine entre offreurs de biens et de services, veiller à l'adéquation salaires/coût de la vie.

Nous prenons à cœur la question de la sécurité alimentaire. Nous voulons accroître autant que faire se peut la production alimentaire djiboutienne, favoriser les circuits courts de distribution pour réduire la chaîne des coûts et prévenir la cherté des produits, suivre une politique rationnelle d'approvisionnement auprès du marché alimentaire international pour garantir des importations présentant le meilleur rapport qualité-quantité-prix. Nous voulons développer la recherche scientifique sur notre alimentation pour améliorer la qualité et la sécurité alimentaires, aligner les réglementations nationales sur les meilleurs standards internationaux, renforcer le système national de contrôle des aliments (organisation, formation du personnel, équipements techniques, procédures, fiabilité des résultats, etc.) et

promouvoir l'éducation des consommateurs ainsi que les initiatives de sensibilisation communautaire pour une alimentation équilibrée.

Article 9 : Protection sociale et Solidarité nationale

En la matière, nous proposons de réformer la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss) pour la délivrer de la corruption et la rendre plus inclusive, plus efficace et plus efficiente, protéger les droits des personnes vulnérables (personnes âgées sans pension, chômeurs, handicapés, etc.) et encourager leur autonomie (revenu minimal d'insertion, accès à la santé, à la formation, etc.). Nous voulons garantir l'égalité des chances pour combattre les inégalités et favoriser l'autonomie. Nous voulons, lorsqu'il le faut, ouvrir des banques alimentaires reposant sur la solidarité nationale au profit des personnes sans ressources.

Article 10 : Logement

Notre politique en la matière est au service de l'objectif logement pour tous. Elle vise à créer un ministère performant en la matière, placer sous ce ministère toutes les institutions publiques impliquées dans la politique du logement et les restructurer pour les rendre transparentes, inclusives, efficaces et coordonnées. Nous voulons développer l'offre de logements bon marché pour favoriser l'accession à la propriété et lutter contre la spéculation foncière et immobilière. Pour ce faire, nous voulons garantir un dispositif de financement du logement accessible à tous, intensifier la construction des logements sociaux pour les couches à bas revenu, offrir à prix abordables des logements à location-vente pour les couches à revenu moyen, promouvoir le recours aux matériaux locaux et aux règles bioclimatiques pour la construction des logements. Nous voulons encourager la participation écoresponsable du secteur privé à l'offre de logements et améliorer constamment, notamment par l'emploi et l'activité indépendante, la capacité économique de la population à posséder un logement, ou à en louer un à un coût raisonnable si elle le désire. Nous voulons raisonner les loyers.

Au niveau économique

Article 11 : Une politique économique porteuse commande une stabilité sociopolitique assise sur un État de droit et une démocratie inclusive, un cadre institutionnel et administratif aux règles claires et aux procédures simplifiées, un système judiciaire indépendant, opérationnel et diligent. Elle implique une fiscalité attractive, des infrastructures économiques opérationnelles et compétitives garantissant notamment les transports terrestres, maritimes, aériens, ou encore l'accès aux technologies de l'information et de la communication. L'économie exige une offre compétitive en énergie et en eau, un capital humain qualifié et dynamique, un système financier solide, une capacité de réserves d'importations suffisante, une attention responsable à l'endettement public, un effort constant de maîtrise de l'inflation, une gestion budgétaire publique rationnelle, une saine concurrence des opérateurs économiques sur le sol national. Si le partenariat public-privé (PPP) se révèle pertinent dans tel ou tel domaine, il peut être mobilisé de manière responsable.

A partir d'un tel environnement favorable, nous voulons conduire une politique économique capable de construire :

Article 12 : Un entrepreneuriat dynamique et responsable

Nous voulons développer une culture entrepreneuriale éco-socio-responsable, notamment à travers le système d'éducation et de formation, encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes, les femmes mais aussi chez les personnes handicapées voire chez les personnes âgées intéressées, renforcer le guichet unique pour la création simplifiée et rapide d'entreprises. Nous voulons optimiser l'accès au financement, accompagner les jeunes entrepreneurs dès le projet de création d'entreprise dans une optique de pérennisation de leurs activités et leur réserver un quota des marchés publics.

Article 13 : Un tissu de petites et moyennes entreprises (PME)

Il s'agit de favoriser la créativité et l'innovation au sein des PME (artisanales, industrielles et tertiaires), notamment par la formation, de promouvoir la compétitivité des PME (notamment par l'accès à l'énergie peu chère du solaire) pour favoriser leur croissance et leur intégration dans les marchés régional et international, garantir l'accès à un système financier durable et stimulant. Il s'agit également d'informer régulièrement les PME sur les différents secteurs de l'économie mais aussi de faciliter la migration des petites entreprises vers les moyennes entreprises et l'évolution de ces dernières vers les grandes entreprises.

Article 14 : De l'attractivité pour les investissements éco-socio-responsables

Notre politique vise à offrir un environnement général propice aux affaires éco-socio-responsables, à mettre en avant nos atouts réels ou potentiels (hub logistique, vaste hinterland allant au-delà de l'Éthiopie, énergie à coût compétitif, potentiel humain qualifié, coût raisonnable de la vie, etc.), à stimuler l'initiative locale et à revoir le code des investissements pour le rendre plus attractif dans sa conception comme dans son fonctionnement. Nous voulons réduire les délais d'examen des dossiers d'admission au code des investissements, garantir une sécurité juridique et judiciaire optimale aux affaires, adapter la formation professionnelle aux besoins des employeurs et rendre la fiscalité des sociétés attractive.

Article 15 : Un commerce extérieur actif et un tourisme éco-socio-responsable

Nous insistons ici sur notre potentiel touristique éco-socio-responsable et sur la vocation de notre pays à commercer avec le reste du monde selon une stratégie claire, cohérente et transparente. Nous voulons fournir et diffuser aux acteurs économiques locaux les informations sur les opportunités commerciales et touristiques extérieures, doter notre diplomatie, à commencer par nos ambassades, des moyens nécessaires pour attirer acteurs commerciaux et autres touristes étrangers éco-socio-responsables. Nous voulons consolider nos relations commerciales et touristiques avec nos partenaires traditionnels, sans négliger les autres, étendre le marché et le tourisme locaux à travers des accords avec les pays de la région. Nous voulons développer la formation aux métiers du tourisme et du commerce extérieur, promouvoir l'artisanat national pour en faire un levier de commerce et de tourisme éco-socio-responsable.

Dans le domaine des infrastructures, de l'énergie et de l'eau

Article 16 : Transports

Nous proposons de mieux gérer tous nos ports et les placer résolument au service du développement du pays, mieux gérer les zones franches et autres espaces logistiques existants afin de renforcer la position de Djibouti comme hub logistique régional, créer dans le secteur de Nagad et de Daasbio une plate-forme multimodale permettant de faire l'interconnexion des ports avec le nouveau chemin de fer et l'aéroport international d'Ambouli, construire une route Nagad/Holl-Holl/Daasbio/Ali-Sabieh/Galileh pour faciliter le transbordement des marchandises entre Djibouti et l'Éthiopie et désengorger l'axe routier Djibouti-Dikhil-Galafi. Pour la ville de Tadjourah, nous proposons de réaliser le reste des quais portuaires et d'étudier la viabilité d'une voie ferrée pour consolider son corridor régional. Pour la ville d'Obock, nous envisageons la construction d'un port de transbordement viable pour renforcer le transport maritime avec le Yémen et offrir plus d'opportunités économiques aux Obockois. Nous proposons aussi de créer un dry port à Galafi (Dikhil), un autre à Galilé (Ali-Sabieh) et un troisième à Balho (Tadjourah) pour accroître les opportunités d'emploi dans ces régions du pays. Nous proposons encore de développer le réseau routier djiboutien dont la longueur actuelle ne dépasse guère les 3000 kilomètres, bitumés à 17% seulement, de développer les transports maritimes entre le Sud et le Nord du pays en privilégiant les navires émergents à énergie propre, de renforcer la qualité et la gestion du chemin de fer actuel. Nous entendons développer les transports urbains reposant sur les énergies propres (solaire, géothermique, éolienne) : vélo, bus, trams, etc. Nous voulons paver le réseau piéton dans les villes. Nous projetons de relever judicieusement le niveau de l'aéroport international d'Ambouli mais aussi d'étudier les possibilités écoresponsables de viabiliser les deux aéroports internationaux annoncés à Obock et à Bidley (Ali-Sabieh) et de réhabiliter de manière raisonnée la compagnie nationale aérienne Air Djibouti.

Article 17 : Technologies de l'information et de la communication

Nous voulons, avec lucidité, considérer le digital comme l'une des réponses aux défis socio-économiques de notre pays. En ce sens, nous voulons garantir un accès convenable à Internet, notamment en ouvrant de manière raisonnée le secteur des télécommunications et en déployant les réseaux Internet à haut débit sur tout le territoire national, transformer l'opérateur Djibouti Télécoms en un moteur de l'économie digitale, réduire drastiquement le coût de l'accès à l'Internet haut débit, assurer pour tous la formation aux outils et à l'intelligence numériques, mettre en place un cadre juridique et institutionnel adapté au numérique pour favoriser son essor tout en protégeant nos valeurs, nos données, notre vie privée et notre vie citoyenne. Nous voulons valoriser et mobiliser le capital humain en conséquence.

Dans ce cadre, nous voulons mettre le numérique au service de l'éducation pour tous (le numérique permet notamment l'exploitation des données et de l'intelligence artificielle), de la santé pour tous (le digital favorise la prévention, le parcours des patients, l'accès aux soins pour toutes les couches et régions, la mobilisation de la télémédecine et de l'intelligence

artificielle). Nous voulons une économie partagée, en encourageant notamment le secteur privé à embrasser le commerce électronique, une agriculture intégrée (l'adoption du digital par les agriculteurs permet d'améliorer leurs pratiques professionnelles et donc l'exploitation de nos terres). Nous voulons une culture accessible (avec le digital, la culture devient plus accessible et nous permet de mieux rester ancrés dans nos cultures nationales tout en nous ouvrant au monde), une énergie propre et moins chère (produire une énergie renouvelable et propre mais surtout répondant à nos usages). Nous voulons une administration moderne et accessible (l'e-gouvernement), adaptée à la ville intelligente qui monte.

Article 18 : Énergie

Notre politique énergétique vise à traduire dans les faits la promesse de baisser les factures d'électricité faite en 2011 par le pouvoir en place, développer de manière écoresponsable nos énergies nouvelles et renouvelables (géothermie, énergie solaire, énergie éolienne et énergie marémotrice), nous appuyer, lorsque cela est pertinent, sur le secteur privé pour développer l'offre énergétique. Elle vise également à revoir à tous les niveaux la gouvernance énergétique, connue pour sa faible efficacité et sa corruption. Elle n'exclut pas de recourir, si la situation l'exige, aux possibilités pérennes de la coopération régionale.

Article 19 : Eau

Il s'agit ici de respecter les écosystèmes aquatiques et de les préserver pour les générations futures, de compléter les études des réservoirs souterrains et de mieux évaluer la quantité et la qualité des eaux souterraines sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'améliorer la captation des eaux pluviales à la fois pour la consommation directe (en milieu pastoral) et pour aider à la recharge des nappes phréatiques) mais aussi de mieux gérer les eaux usées, de gagner ainsi des ressources en eau pour des besoins spécifiques et d'améliorer la santé des populations exposées aux eaux non-assainies. Il s'agit aussi d'accélérer et de compléter la rénovation des réseaux vieillissants qui sont sources de fuites importantes d'eau et d'autant de pertes, de mettre en place une tarification équitable, en instaurant notamment un tarif réellement social, et de sensibiliser les usagers à la nécessité d'une consommation responsable des ressources en eau. Il s'agit encore de renforcer la gestion de l'ONEAD à tous les niveaux (humain, managérial, technique, etc.) et de mobiliser, où les besoins l'exigent, la coopération régionale pour accéder aux ressources en eau des pays limitrophes, au plus près de nos frontières terrestres.

Environnement et développement rural

Article 20 : Environnement

Nous proposons de lutter contre la dégradation des terres, de l'eau, de la végétation et de l'air qui constituent notre système global de survie, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles du pays et d'encourager, autant que possible, l'autosuffisance en eau, en nourriture et en énergie. Nous proposons de promouvoir l'adoption par la population des modes de vie, de consommation et de production durables, préserver la diversité du patrimoine naturel et culturel, avec la participation effective de tous les secteurs de la société. Nous proposons de sensibiliser le public aux liens essentiels entre l'environnement et le

développement de manière à promouvoir la participation individuelle et collective à la protection environnementale.

Nous n'oublions pas la gestion des risques et des catastrophes naturelles. Nous proposons ici de renforcer l'efficacité des mécanismes institutionnels et d'assurer la coordination des activités de tous les acteurs intervenant dans la réduction et la gestion des risques et des catastrophes. Nous proposons d'assurer l'identification, l'évaluation et le suivi des risques et des catastrophes, de développer la prévision et l'alerte précoce, notamment par une communication réactive et sécurisée. Nous voulons assurer une réponse et un secours efficaces par une approche bienveillante des besoins des couches vulnérables de la société, conduire, pour une vie plus sûre, la reconstruction comme une opportunité de rendre ce qui a été détruit plus résilient aux risques et autres catastrophes, promouvoir dans le pays une culture de prévention, de préparation et de résilience en mobilisant à la fois nos ressources culturelles dont l'éducation et les moyens modernes dont l'innovation. Nous proposons de renforcer les règles et le régime de conformité pour créer un environnement favorable mais aussi de promouvoir la coordination régionale et internationale de la gestion des risques et des catastrophes, en particulier pour ceux traversant les frontières telles que les pandémies.

Article 21 : Développement rural

En la matière, nous voulons sensibiliser les pasteurs nomades et semi-nomades aux opportunités de la vie sédentaire (accès aux services de base tels que l'école réformée, la santé, l'accès aux infrastructures, etc.), développer la recherche sur le développement rural, notamment pour innover de manière endogène, promouvoir l'agriculture, notamment par l'extension des périmètres, dans une optique d'appropriation écoresponsable, de sécurité alimentaire et de génération de revenus, développer la pêche (aquaculture comprise) de manière écoresponsable. Nous voulons promouvoir un élevage capable de concilier héritage ancestral et adaptation à la vie sédentaire, notamment par l'initiation à un élevage plus intensif, soutenir l'artisanat rural dans une optique à la fois culturelle et économique, encourager la mobilité professionnelle des ruraux pour une meilleure distribution des activités économiques dans le paysage rural. Nous voulons combattre les déperditions des eaux pluviales, notamment par des barrages enfouis, mener une action soutenue de reforestation. Nous voulons mobiliser la coopération internationale pour tirer profit des expériences pertinentes et transférables dans le contexte djiboutien.

Au plan institutionnel

Article 22 : État de droit, démocratie et droits de l'Homme

Nous proposons ici de faire en sorte, notamment dans l'encadrement et la pratique du pouvoir, que l'État de droit, la démocratie et le respect des droits de l'Homme soient effectifs, de détribaliser la vie politique et l'administration publique, d'instituer le Sénat que prévoit la Constitution, de mettre fin à l'impunité, de dédommager les victimes de la dictature. Nous voulons mener toutes les réformes institutionnelles nécessaires pour mettre fin à la dérive autoritaire, rétablir la séparation des pouvoirs, renforcer l'indépendance du Conseil constitutionnel et empêcher la reproduction des injustices passées. Nous voulons, entre

autres, rééquilibrer le pouvoir exécutif de manière à prévenir toute dérive autoritaire présidentielle. Cela passe notamment par l'institution d'un Gouvernement doté de prérogatives constitutionnelles propres et responsable devant l'Assemblée nationale ainsi que par un contrôle parlementaire renforcé du pouvoir exécutif et une indépendance affermie de la Justice.

Article 23 : Citoyenneté

Nous voulons garantir l'attribution des pièces djiboutiennes d'identité aux personnes auxquelles elles sont déniées alors qu'elles y ont droit, respecter la diversité culturelle dans l'unité nationale et abolir toutes formes de discriminations dans la vie nationale.

Article 24 : Communication

Nous voulons garantir la liberté d'expression et de la presse, assouplir les règles de création des titres de presse et des médias audiovisuels, soutenir les titres de presse indépendants, notamment par un appui matériel (imprimerie, papier de tirage, etc.). Nous voulons soutenir les médias audiovisuels indépendants, notamment par une répartition équitable des publicités, et encourager les radios communautaires comme moyen de liaison, notamment en milieu rural.

Article 25 : Décentralisation

Notre politique vise à rendre les entités décentralisées encore plus proches de la population en revoyant les niveaux de décentralisation, encourager la démocratie participative et l'engagement populaire dans la vie publique décentralisée, notamment chez les jeunes et les femmes, former les ressources humaines aux outils et aux bonnes pratiques de la gestion publique décentralisée. Elle vise également à sensibiliser aux liens bénéfiques entre décentralisation et développement local, promouvoir le développement local par les locaux, accroître les compétences et les ressources des entités décentralisées. De cette politique de décentralisation, les dispositions de l'accord de paix du 12 mai 2001 font partie intégrante.

Article 26 : Administration publique

Nous voulons détribaliser et moderniser l'administration mais aussi promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux de l'appareil administratif. Cela implique transparence, intégrité, responsabilité, reddition des comptes, participation et satisfaction des besoins de la population. Il s'agit de rationaliser l'organisation générale de l'administration publique et de ses structures, de développer les ressources humaines (recrutement équitable, formation de qualité, rémunération suffisante, récompense du mérite, etc.), de développer le numérique pour en tirer le meilleur et optimiser les performances des services à la population. Il faut encore rapprocher l'administration de la population par une déconcentration suffisante.

Contre la corruption, nous voulons renforcer l'intégrité politique et l'imputabilité (responsabilité de ses actes, sanction des actes de corruption (active comme passive), veiller à l'adéquation salaires/coût de la vie. Nous voulons garantir l'équité et la transparence dans la passation des marchés publics, combattre, par la sensibilisation et l'éducation, les

habitudes propices à la corruption, développer une culture d'intégrité, notamment par la promotion en famille comme à l'école des valeurs d'honnêteté et d'intégrité. Nous voulons ainsi améliorer l'efficacité des services publics et renforcer la qualité de leurs prestations.

Article 27 : Élections, Associations, Partis politiques, Opposition

Il s'agit de :

- Mettre en place une commission électorale nationale indépendante (CENI) paritaire et permanente, chargée des élections (depuis la refonte des listes électorales à l'annonce des résultats), restaurer la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux, renforcer la dose de proportionnelle dans le mode de scrutin pour les élections législatives;
- Garantir pleinement les libertés publiques, notamment la liberté d'expression, y compris de manifestation, la liberté de créer des associations, la liberté syndicale;
- Mettre fin aux entraves à la déclaration et au fonctionnement des partis politiques, instaurer un code de conduite des partis politiques et doter l'opposition d'un statut valorisant;
- Soutenir les syndicats, partis politiques et associations d'utilité publique par des subventions publiques.

Article 28 : Diaspora

Nous proposons de créer un ministère de la diaspora pour mieux insérer celle-ci dans la vie collective nationale et dans l'effort de développement, autoriser la double nationalité par une disposition constitutionnelle, garantir les droits politiques aux Djiboutiens détenteurs d'une autre nationalité, notamment le droit d'élire et celui d'être élu. Nous voulons inciter la diaspora à investir dans le pays et lui offrir, autant que possible, des prestations transférables telle que la pension.

Article 29 : Forces de défense et de sécurité

Pour redresser la situation de nos forces de défense et de sécurité, il faut notamment rétablir leur crédibilité républicaine, restaurer leur obligation de réserve et leur neutralité politique, repenser le service national actuel, dénommé Service national adapté, pour le rendre capable, entre autres, d'associer la population en âge et en état de le faire à la défense du pays, faire en sorte que lesdites forces contribuent à l'effort de développement national. Ce, dans des domaines aussi divers que l'éducation, la formation, la santé, ou encore l'aménagement du territoire, particulièrement dans les régions de l'intérieur.

Relations extérieures

Article 30 : Notre politique extérieure commune est au service des objectifs de développement du pays : objectifs économiques (investissements, promotion touristique, contrats commerciaux, etc.), objectifs de rayonnement diplomatique et culturel, etc. Elle est capable de tirer le meilleur de notre appartenance afro-arabe et de nos liens historiques. Elle est également soucieuse d'apporter sa modeste part à la bonne marche des affaires du

Monde, en accord avec nos valeurs humanistes telles que la fraternité entre les peuples, la paix et le respect de l'Autre.

Titre III : Organisation et fonctionnement

Afin de permettre la réflexion et l'action communes de ses partis membres, le Bloc pour le salut national (BSN) se dote d'une organisation et de modalités de fonctionnement.

Organisation du BSN

Article 31 : Des organes du BSN

Le BSN comprend trois organes :

- Un Conseil Supérieur de la Coalition (CSC);
- Une Commission de Coordination (CC);
- Une Représentation extérieure (RE).

Article 32 : Du Conseil Supérieur de la Coalition

Le Conseil Supérieur de la Coalition (CSC) est l'organe suprême de la Coalition.

Il est composé de deux représentants par parti dont le président de parti. Les présidents des trois partis membres du groupement portent le titre de co-président du CSC et donc du BSN.

Article 33 : De la Commission de Coordination

Le Conseil Supérieur de la Coalition s'appuie sur une Commission de coordination (CC).

La CC est composée de trois représentants par parti. Sur proposition des partis, ces neuf membres sont officiellement nommés par le CSC. Ils sont responsables devant lui.

Parmi ces neuf membres, trois sont désignés coordinateurs. De chaque parti du groupement, est issu un co-coordonateur et un seul.

Article 34 : De la Représentation Extérieure

A l'extérieur de la République de Djibouti, le BSN se dote, dans chaque pays où vivent des adhérents de ses partis membres, d'une Représentation extérieure (RE).

Dans chaque pays d'accueil, la RE est composée des présidents des trois structures représentant les trois partis membres. A défaut de structure, le représentant du parti membre

dans le pays, le représente aussi dans la RE. Les trois membres de la RE portent le titre de coreprésentant extérieur du BSN. Ils sont, sur proposition des partis, officiellement nommés par le CSC et sont responsables devant lui.

Fonctionnement du BSN

Article 35 : De la prise de décision

Dans toutes les instances du BSN, les décisions, y compris celles relatives à la trésorerie, se prennent à l'unanimité des membres. Elles sont exécutées de manière équitable par les partis membres de la Coalition.

Article 36 : De la durée des mandats

Au CSC, le mandat de tout co-président et de tout autre membre prend fin, lorsque cesse leur fonction à la tête ou au sein du parti membre du groupement. Par conséquent, si un parti membre porte à sa tête un nouveau président, ce dernier devient d'office co-président du CSC et du BSN.

Au sein de la RE, le mandat de tout coreprésentant extérieur du BSN cesse à l'expiration de sa fonction de représentant ou de chef de la structure de représentation de son parti dans le pays d'accueil. Les missions spécifiques attribuées aux coreprésentants sont tournantes. Leur durée est de douze mois (un an). Si un parti membre désigne un nouveau représentant ou chef de sa structure de représentation dans un pays, ce dernier devient d'office coreprésentant du BSN.

A la Commission de coordination (CC), les coordinateurs et autres membres restent en fonction tant que leur parti ne propose pas leur remplacement au CSC. Les missions spécifiques attribuées aux coordinateurs sont tournantes. Leur durée est de douze mois (un an).

Article 37 : Du fonctionnement du CSC

Le CSC fonctionne de manière à mener, conformément à la présente plateforme, toutes réflexions et prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du groupement comme à la réalisation de ses objectifs. Il décide notamment les actions pacifiques pro-démocratiques et, en cas d'élections démocratiques, arrête les candidatures communes.

Le CSC peut inviter à ses réunions les coordinateurs de la CC ou, si possible, les coreprésentants extérieurs du BSN pour consultation sur telle ou telle affaire particulière.

Le CSC peut organiser ou faire organiser par la CC ou la RE des sessions d'échanges à visée réflexive entre cadres des partis membres pour alimenter la réflexion générale de la Coalition.

Article 38 : Du fonctionnement de la CC

La Commission de Coordination (CC) fonctionne de manière à assurer au mieux l'exécution des décisions du Conseil Supérieur de la Coalition (CSC) par les partis membres. Elle assure notamment l'organisation matérielle de toutes les activités du groupement.

Chaque coordinateur exerce la responsabilité d'une mission spécifique parmi les trois suivantes : organisation des activités communes de terrain; finances de la Coalition (collecte des fonds, paiement des dépenses, suivi comptable); sensibilisation-mobilisation populaire. Dans sa mission spécifique, il est directement assisté de trois membres de la CC issus des trois partis et peut requérir l'appui des autres membres de la Commission.

Les ressources financières ci-dessus mentionnées sont constituées des contributions des partis membres, des contributions des démocrates djiboutiens non exilés et non-affiliés à un parti membre ainsi que d'une quote-part des contributions que les membres non-affiliés de la diaspora djiboutienne font auprès de la Représentation extérieure (RE) du BSN.

Conjointement, les trois coordinateurs constatent toute entrée de fonds et signent tout engagement de dépense.

Article 39 : Du fonctionnement de la RE

La Représentation extérieure (RE) fonctionne de manière à représenter au mieux le BSN auprès du pays d'accueil et des institutions internationales qu'il abrite.

Chaque coreprésentant extérieur exerce la responsabilité d'une mission spécifique parmi les trois suivantes : organisation des activités communes dans le pays d'accueil, finances (collecte des fonds, paiement des dépenses, suivi comptable); communication et sensibilisation à la situation à Djibouti. Dans sa mission spécifique, il peut être assisté de personnes membres des trois partis de la Coalition.

Les finances de la RE sont constituées des contributions des partis membres et des contributions des Djiboutiens de la diaspora qui, non-affiliés à tel ou tel parti membre, décident de soutenir directement les activités de la Coalition. Ces ressources financent, pour partie, l'action extérieure du BSN dans le pays d'accueil et, pour l'autre partie, les activités statutaires du groupement à Djibouti. Ce, selon une clé de répartition décidée par le CSC. Conjointement, les trois coreprésentants constatent toute entrée de fonds et signent tout engagement de dépense.

Titre IV : Dispositions finales

Article 40 :

Seul le Conseil Supérieur de la Coalition (CSC) est habilité à modifier la présente plateforme. Toute modification de la plateforme est décidée à l'unanimité du CSC.

Article 41 :

En cas de dissolution du Bloc pour le salut national (BSN), ses biens seront équitablement répartis entre les partis membres.

Fait à Djibouti, le 24 mai 2024

Pour l'ARD

Pour le MRD

Pour le MoDeL

Le président

Le président

Le président

Adan Mohamed Abdou

Daher Ahmed Farah

Kadar Abdi Ibrahim